

BIS - Bulletin d'information statistique N° 205 - Décembre 2025

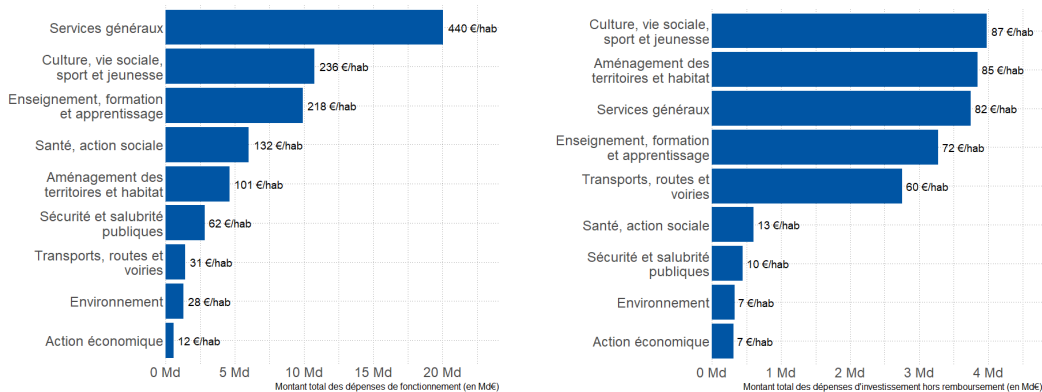
**DGCL**  
 Direction générale  
 des collectivités locales

Guillaume LEFORESTIER, Département des études et des statistiques locales – DGCL

## Les dépenses par fonction des communes de plus de 3 500 habitants en 2024

En 2024, les communes de 3 500 habitants ou plus (hors Paris) dédient plus d'un tiers de leurs dépenses de fonctionnement aux services généraux (administration des services de la commune), dont les ressources humaines non réparties par fonction. C'est en particulier le cas des petites communes, celles de moins de 5 000 habitants y consacrant même 47,5 % de leurs dépenses de fonctionnement. Deux autres domaines d'action en mobilisent une part importante. D'une part, la « culture, vie sociale, sport et jeunesse » rassemble 18,7 % des dépenses de fonctionnement, portée notamment par les activités artistiques et culturelles, ainsi que les centres de loisirs. D'autre part, « l'enseignement, formation et apprentissage » comprenant majoritairement le fonctionnement des écoles et du périscolaire, représente désormais 17,3 % de ces dépenses. Depuis 2013, ces dépenses ont beaucoup progressé tout comme celles liées à la sécurité et salubrité publiques, pour des montants bien moindres cependant. Les dépenses d'investissement sont, quant à elles, réparties sur davantage de fonctions. Si le domaine de la culture, vie sociale, sport et jeunesse est le premier pour les investissements, c'est en raison des investissements réalisés dans les équipements sportifs. Viennent ensuite l'aménagement du territoire et l'habitat, les services généraux, l'enseignement-formation et les transports, routes et voiries, en raison de l'importance de la voirie communale.

Graphique 1. Répartition des dépenses des communes par fonction en 2024  
1a. Dépenses de fonctionnement / 1b. Dépenses d'investissement



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles  
Champ : Communes de 3500 habitants ou plus hors Paris

L'analyse des dépenses par fonction (cf. encadré) permet de rendre compte de la finalité des dépenses engagées par les collectivités, en y incluant les moyens dédiés (personnels, achats et frais de fonctionnement...) aux différents domaines de l'action

publique locale. Disponibles pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, les dépenses par fonction des communes offrent un éclairage sur leurs principales priorités d'action, tant en fonctionnement qu'en investissement.

## Plus d'un tiers des dépenses de fonctionnement sont dévolus aux services généraux, qui incluent les ressources humaines non réparties par fonction

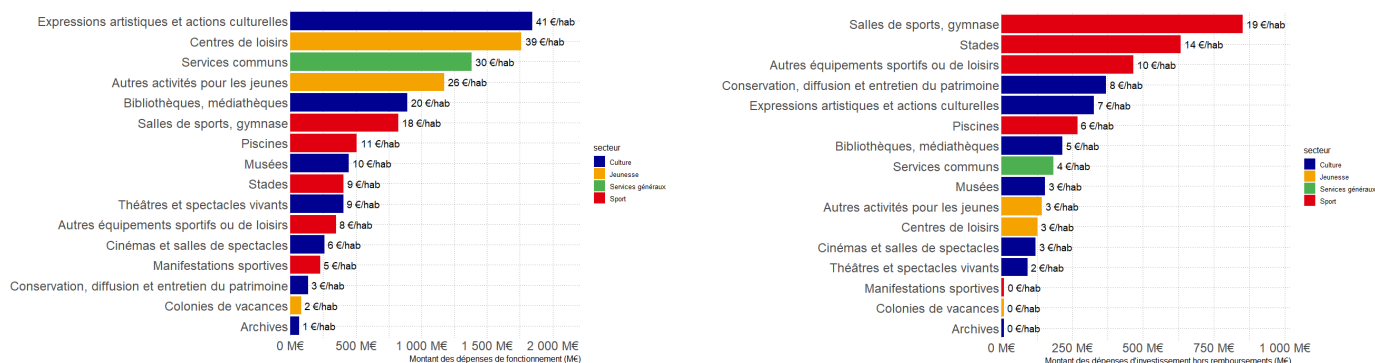
En 2024, les communes de 3 500 habitants et plus (hors Paris) consacrent 20 Md€, soit 34,9 % de leurs dépenses de fonctionnement, aux **services généraux**. Cela représente 440 € par habitant (*graphique 1*). Un tiers de ces dépenses concernent des achats et charges externes et près de 60 % des frais de personnel. Il s'agit essentiellement de l'administration générale des services de la mairie comme la direction des services, les

ressources humaines mais aussi de l'organisation des élections et la gestion de l'état civil (433 M€), ou encore de l'entretien des cimetières (198 M€).

## Plus de 10 Md€ pour la culture, vie sociale, le sport et la jeunesse

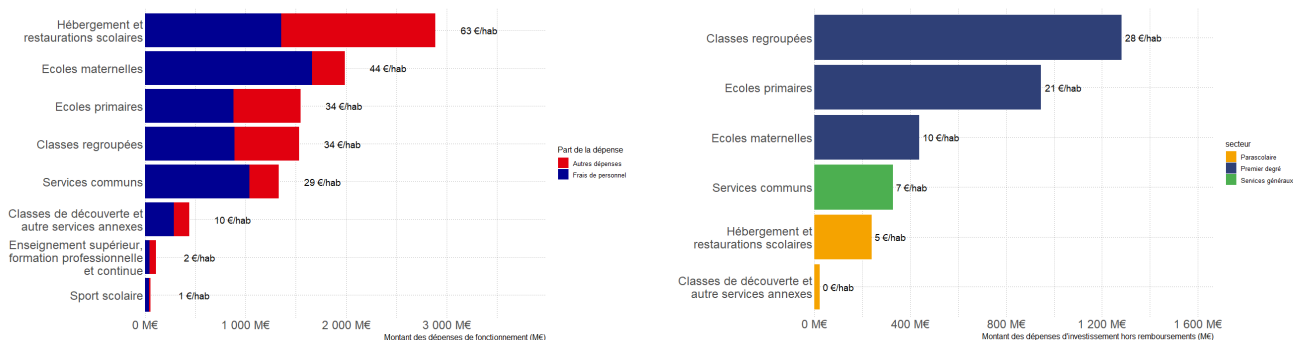
Ensuite, la « **culture, vie sociale, sport et jeunesse** » (10,7 Md€ soit 18,7 % des dépenses de fonctionnement) et « **l'enseignement, formation et apprentissage** » (9,9 Md€ soit 17,3 %) constituent les deux autres principales fonctions occasionnant le plus de dépenses.

**Graphique 2. Répartition des dépenses dans la culture, vie sociale, sport et jeunesse, en 2024**  
2a. Dépenses de fonctionnement / 2b. Dépenses d'investissement



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion 2024 - budgets principaux, opérations réelles  
Champ : Communes de 3 500 habitants ou plus hors Paris

**Graphique 3. Répartition des dépenses dans l'enseignement, formation et apprentissage, en 2024**  
3a. Dépenses de fonctionnement / 3b. Dépenses d'investissement



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion 2024 - budgets principaux, opérations réelles  
Champ : Communes de 3 500 habitants ou plus hors Paris

Deuxième poste de dépenses de cet ensemble, les crédits dédiés à la **jeunesse** s'élèvent à 1,8 Md€ pour les centres de loisirs et 1,2 Md€ pour les autres activités tels les centres socioculturels, les maisons des jeunes, les aires de jeux, l'animation des quartiers...

Enfin, au sein de la fonction **sport** qui constitue la troisième catégorie de cet ensemble, le fonctionnement des équipements sportifs mobilise 800 M€ pour les salles de sports et gymnases, 500 M€ pour les piscines, 400 M€ pour les stades, tandis que les

manifestations sportives occasionnent 228 M€ de dépenses aux communes (graphique 3). Au sein du sport, les dépenses en achats et charges externes et en frais de personnel sont équilibrées (44% chacune) et complétées par 10 % de dépenses d'intervention et de 2% d'autres types de dépenses.

### Des dépenses comparables pour l'école et le périscolaire

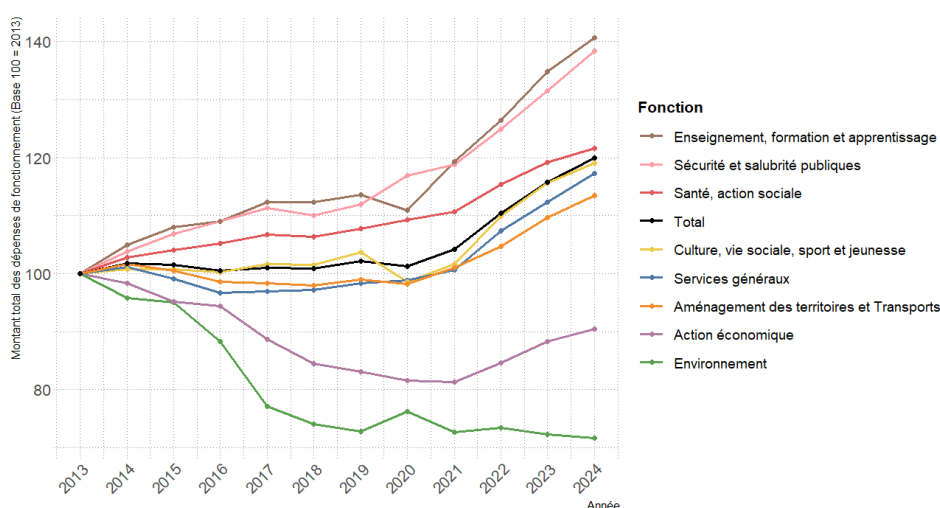
Avec 2,9 Md€ qui lui sont consacrés, l'hébergement et la restauration scolaire constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement pour l'« enseignement, formation et apprentissage » qui mobilise 218 € par habitant. Viennent ensuite les dépenses liées à l'enseignement du premier degré : écoles maternelles (2 Md€), écoles primaires et classes regroupées (1,5 Md€ chacun). Les classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement mobilisent 437 M€ de dépenses de fonctionnement et le sport scolaire 55 M€. Les frais de personnel représentent près de 83 % des dépenses des écoles maternelles contre environ 60 % pour les écoles primaires et les classes regroupées

et moins de 50 % pour l'hébergement et la restauration scolaire.

### Action sociale, aménagement du territoire, voirie et sécurité : d'autres domaines occasionnant des dépenses de fonctionnement

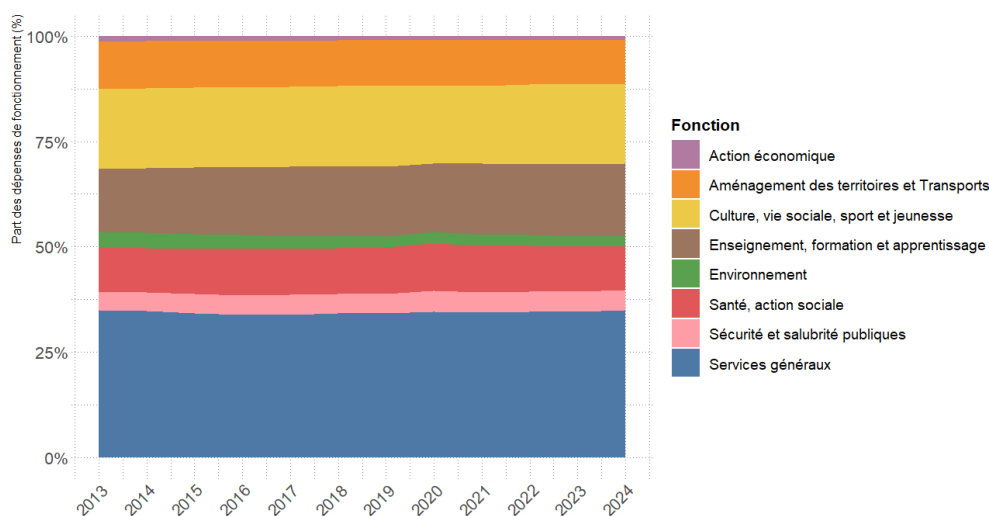
Les communes de 3 500 habitants ou plus engagent des crédits importants dans d'autres domaines comme la **santé et l'action sociale** avec près de 6 Md€ (soit 132 € par habitant) surtout dans le secteur de la petite enfance (2,4 Md€ pour les crèches et garderies, dont 80 % de frais de personnel) ou celui de l'action sociale (1,7 Md€ majoritairement des dépenses d'intervention). L'**aménagement du territoire** (4,6 Md€ soit 101 € par habitant) mobilise également des moyens, notamment pour les espaces verts (2 Md€) ou l'éclairage public (0,5 Md€). Par ailleurs, ces communes consacrent 1,5 Md€ de dépenses pour les **transports**, essentiellement pour la voirie communale (1,2 Md€). Enfin, les fonctions liées à la **sécurité** pèsent 2,8 Md€, notamment la police municipale (1,8 Md€) et les services d'incendie et de secours (0,7 Md€).

**Graphique 4.** Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2024 – base 100 en 2013



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles  
 Champ : Communes de 3 500 habitants ou plus hors Paris – Echantillon cylindré

**Graphique 5.** Répartition des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2024



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles  
 Champ : Communes de 3 500 habitants ou plus hors Paris

### Les dépenses d'investissement sont plus limitées et réparties sur plus de thèmes.

Les communes de 3 500 habitants et plus (hors Paris) investissent près du tiers de ce qu'elles dépensent en fonctionnement (19,3 Md€ soit 424 € par habitant contre 1 261 € par habitant pour les dépenses de fonctionnement). Contrairement aux dépenses de fonctionnement, concentrées dans les services généraux, la culture, vie sociale, sport et jeunesse, ainsi que l'école et le périscolaire, les dépenses d'investissement sont réparties sur cinq domaines de manière presque égale. L'investissement dans la « **culture, vie sociale, sport et jeunesse** » représente 87€ par habitant et par an, contre 85 € pour l'**aménagement du territoire et habitat**. Ces communes consacrent par ailleurs 72 € par habitant pour les écoles et le périscolaire et 60 € pour les **transports, routes et voiries**. Au sein de chacun de ces domaines, les charges d'investissement n'ont pas la même finalité que les charges de fonctionnement. Ainsi, le sport constitue la principale dépense d'investissement de l'ensemble « **culture, vie sociale, sport et jeunesse** », alors que la culture et la jeunesse en représentaient les principaux postes de fonctionnement (*graphique 2*). De même, ce sont les classes regroupées et les écoles primaires qui bénéficient des investissements les plus élevés, alors que

l'hébergement et la restauration, ainsi que les écoles maternelles occasionnent les dépenses de fonctionnement les plus conséquentes, notamment en raison des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) (*graphique 3*).

### La répartition des dépenses de fonctionnement reste assez stable depuis douze ans avec quelques changements toutefois.

Premier grand domaine de dépenses derrière les « **services généraux** », la « **culture, vie sociale, sport et jeunesse** » a connu une évolution des dépenses de fonctionnement d'abord assez stable de 2013 à 2019, avant une chute en 2020, lors de la crise sanitaire, puis un accroissement important les années suivantes. A partir de 2021, elle enregistre une évolution annuelle moyenne de +5,4 % (*graphique 4*). Sur l'ensemble de la période, elle évolue comme le total des dépenses de fonctionnement, sa part dans ce total restant donc inchangée (*graphique 5*). Au sein de ce domaine, la hausse des crédits pour la jeunesse sur toute la période, et pour le sport depuis 2021, compense la stabilité de ceux pour la culture.

L'investissement dans ce domaine ne progresse que de 1 % en moyenne annuelle depuis 2013 (contre +1,4 % pour l'ensemble

des investissements des communes de 3 500 habitants et plus hors Paris), notamment du fait d'un recul des crédits dans la culture alors que le sport en mobilise toujours plus (+ 3,4 % en moyenne annuelle).

L'« enseignement, formation et apprentissage », second domaine en importance, enregistre une dynamique des dépenses de fonctionnement assez similaire mais avec une accélération annuelle moyenne plus importante (+ 5,7 %) sur la période 2021-2024, portée par les crédits affectés à l'enseignement du premier degré et à l'hébergement et restauration scolaires alors que ceux dédiés au second degré baissent continûment. Cette forte croissance annuelle moyenne fait augmenter sa part dans les dépenses de fonctionnement totales, qui passent de 16,1 % à 17,1 % sur la période.

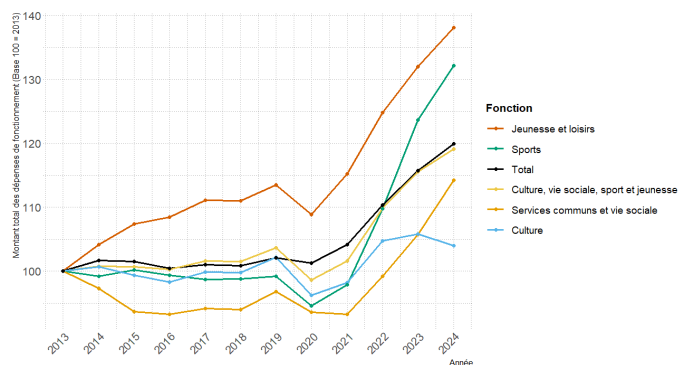
Les dépenses d'investissement suivent la même évolution mais de façon encore plus marquée. Elles enregistrent une progression de + 5,6 % en moyenne annuelle notamment du fait de l'enseignement du premier degré.

La « santé et action sociale », quant à elle, voit ses dépenses de fonctionnement s'accroître très lentement après 2013. Contrairement aux deux fonctions précédentes, elle ne connaît pas de chute en 2020 lors de la crise sanitaire, et accélère plus faiblement ensuite avec une croissance annuelle moyenne de +3,2 % à partir de 2021. Les dépenses d'investissement évoluent comme l'ensemble de l'investissement (+1,3 % contre +1,4 % de moyenne annuelle) même depuis 2021 (+ 10,8 % contre + 10,3 %).

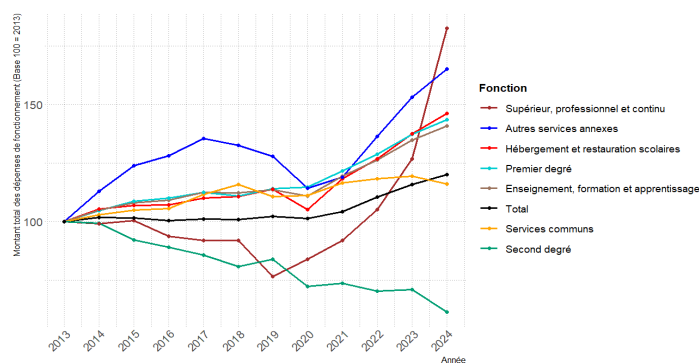
La « sécurité et salubrité publiques » enregistre une hausse de ses dépenses de fonctionnement pendant les années de crise sanitaire du fait des postes « hygiène et salubrité publique et autres interventions de protection civile ». Les dépenses de fonctionnement liées à la police, sécurité, justice sont très dynamiques sur toute la période 2013-2024, avec une hausse annuelle moyenne de + 5,3 %. Il en est de même pour les investissements avec + 14,9 % d'augmentation moyenne annuelle depuis 2013 pour ce dernier poste.

**Graphique 6.** Evolution de dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2024 – base 100 2013

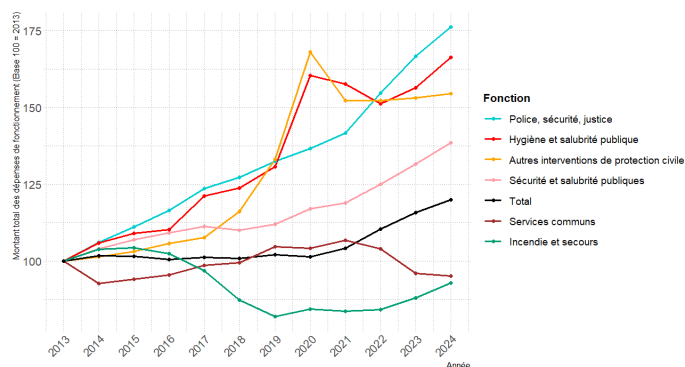
6a - Fonctions – Culture, vie sociale, sport et jeunesse



6b - Fonctions – Enseignement, formation et apprentissage



6c - Fonctions – Sécurité et salubrité publiques



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles  
Champ : Communes de 3 500 habitants ou plus hors Paris – Echantillon cylindré

Certains domaines qui pesaient peu dans les dépenses de fonctionnement voient leur poids se réduire encore plus. La part des dépenses liées à l'environnement est ainsi orientée à la baisse (de 4,5% à 2,3%) du fait de la reprise des dépenses liées à la collecte et aux traitements des déchets par les EPCI à fiscalité propre. De même, l'ensemble « **transports, routes et voiries** » et « **aménagement du territoire et habitat** » perd - 0,7 point de pourcentage (passant de 11,2 % à 10,5 % sur la même période). Les investissements présentent le même profil avec une forte baisse pour l'environnement et un recul marqué pour l'aménagement du territoire et les transports.

**Plus la commune est grande, plus elle dépense en culture, vie sociale, sport et jeunesse, ainsi qu'en santé, action sociale.**

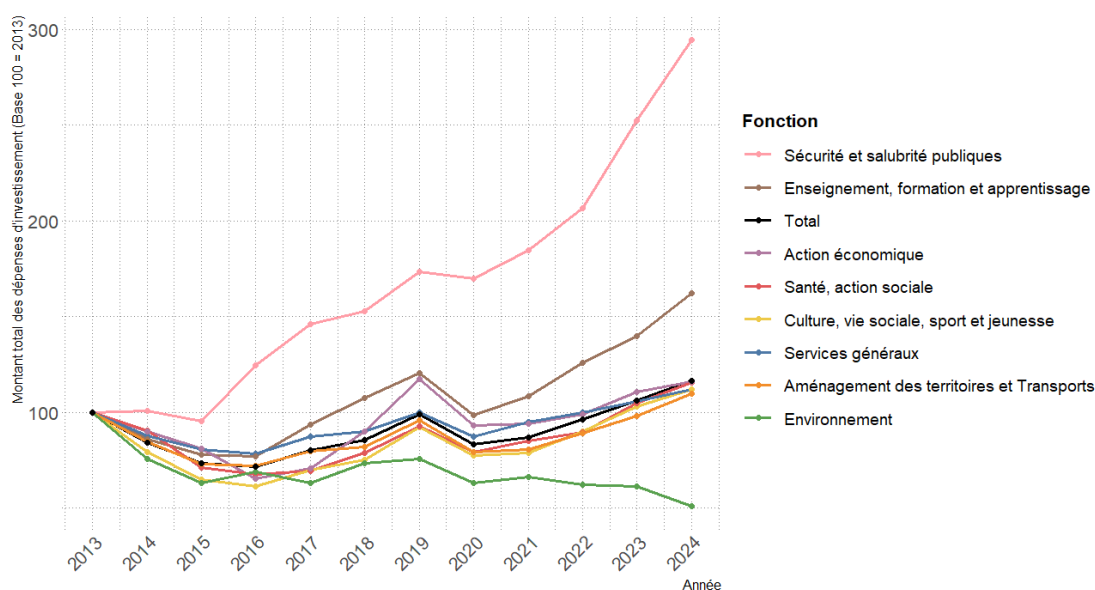
Les constats précédents peuvent être nuancés selon la taille de la commune. Ainsi, les communes de 100 000 habitants et plus orientent 21,7% de leurs dépenses de fonctionnement vers la **culture, vie sociale, sport et jeunesse** (soit 284 € par habitant). Cette proportion n'est que de 12,3 % pour les communes de 3 500 à 5 000 habitants (soit 121 € par habitant). Les communes de taille

intermédiaire se situent entre ces deux valeurs. Au sein de ce domaine, l'écart entre grandes et petites communes s'observe surtout dans la culture (de 10,8 % pour les plus grandes communes à 3,8 % pour les plus petites), cet écart étant plus faible s'agissant du sport, de la jeunesse et des loisirs.

De même, les plus grandes communes consacrent 12,8 % de leur budget de fonctionnement (168 € par habitant) dans le domaine de la **santé et action sociale**, contre seulement 4,5 % pour les plus petites (44 € par habitant). Ce constat est identique s'agissant de **l'enseignement, formation et apprentissage** avec respectivement 18,6 % et 15,7 %.

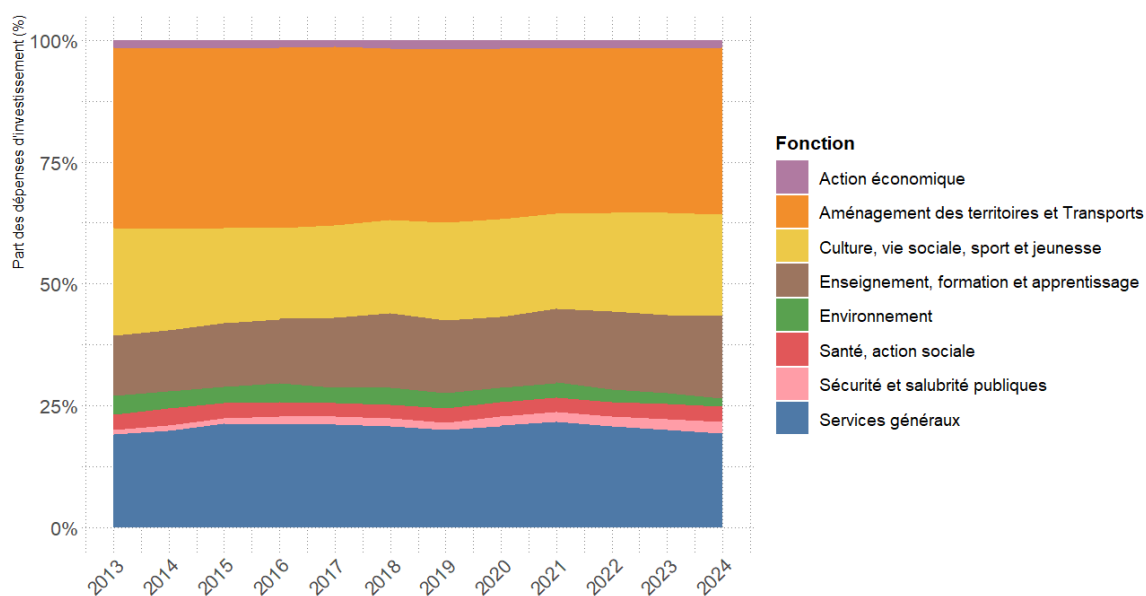
A contrario, les petites communes dépensent proportionnellement davantage en **aménagement du territoire et habitat** que les plus grandes. Ce domaine représente 10,5 % des dépenses de fonctionnement pour les communes de 3 500 à 5 000 habitants (103 € par habitant) et 5,5 % pour celles de 100 000 habitants et plus (72 € par habitant). C'est également le cas pour les **transports, routes et voirie** pour lesquels les parts de dépenses de fonctionnement s'élèvent respectivement à 3,6 % et 1,1 % notamment du fait des voiries.

**Graphique 7.** Evolution des dépenses d'investissement entre 2013 et 2024 – base 100 en 2013



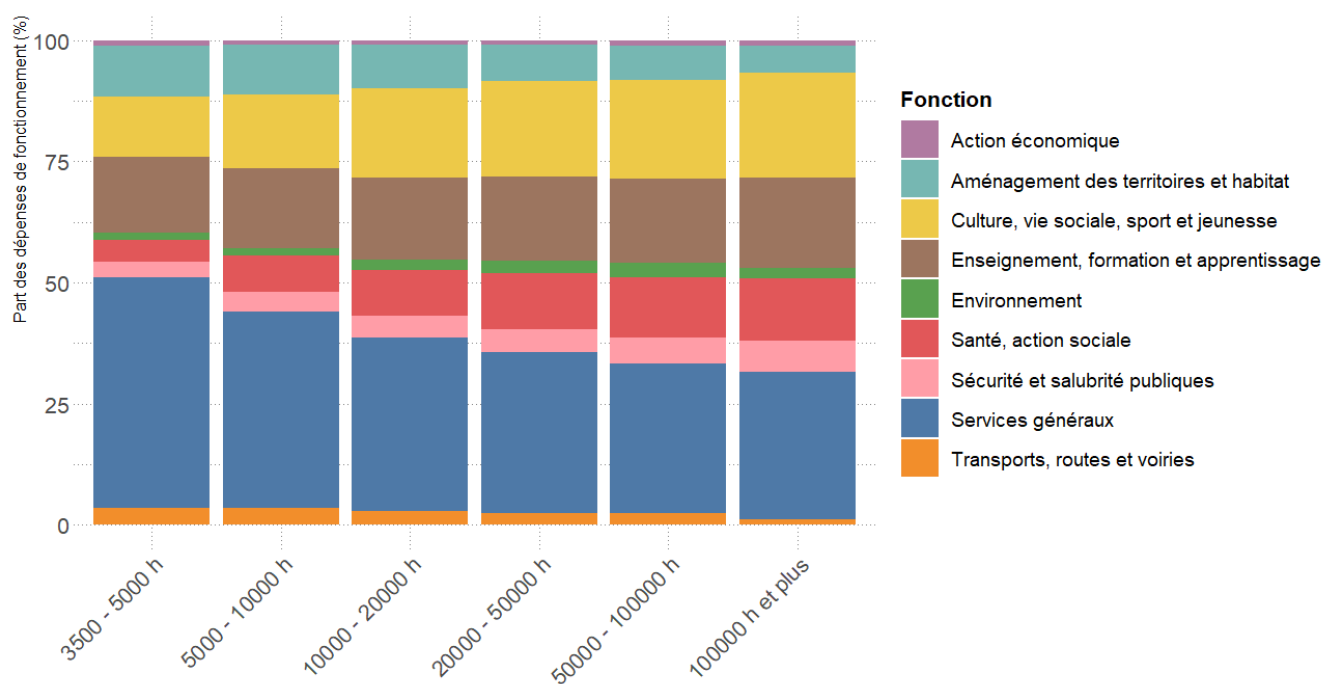
Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles  
 Champ : Communes de 3 500 habitants ou plus hors Paris – Echantillon cylindré

**Graphique 8** Répartition des dépenses d'investissement entre 2013 et 2024



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles  
 Champ : Communes de 3 500 habitants ou plus hors Paris

**Graphique 10** Répartition des dépenses de fonctionnement suivant la taille de la commune



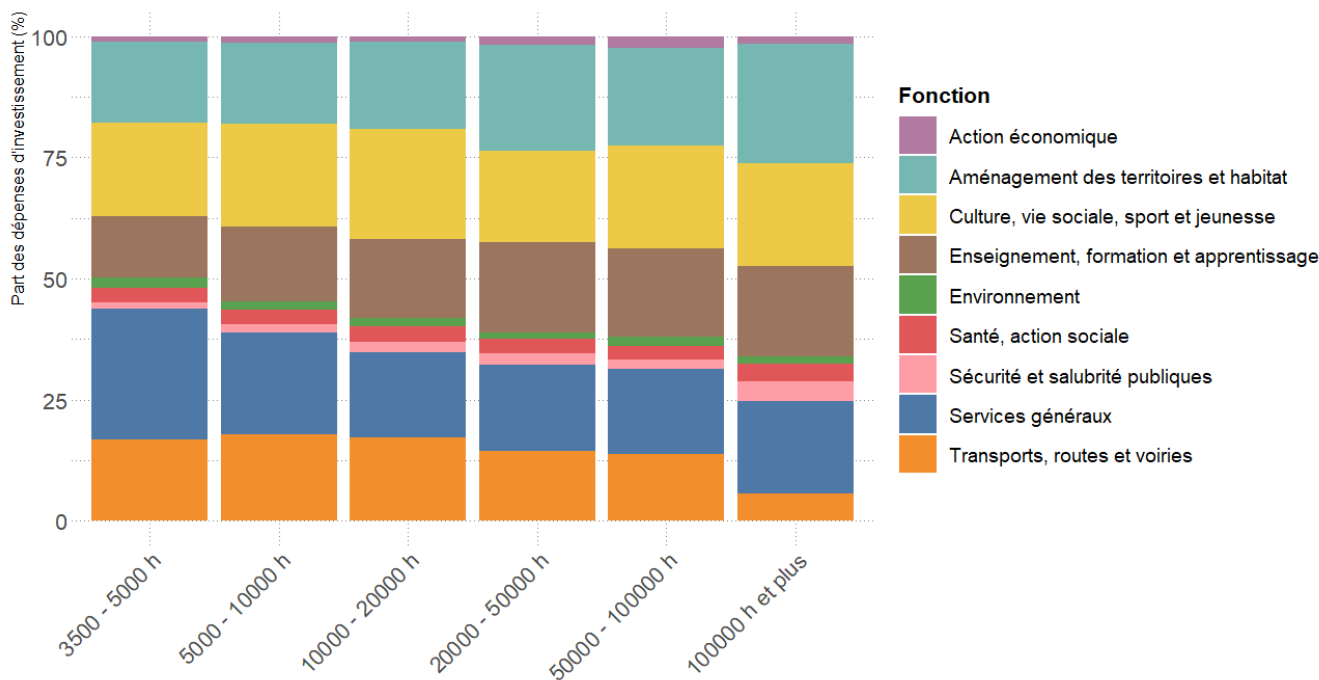
Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion 2024 - budgets principaux, opérations réelles  
 Champ : Communes de 3 500 habitants ou plus hors Paris

Les différences selon la taille de la commune sont encore plus marquées pour les **services généraux**. Les communes de 3 500 à 5 000 habitants y consacrent 47,5 % de leurs dépenses de fonctionnement contre 30,5 % pour les communes de 100 000 habitants et plus, qui peuvent ainsi allouer des moyens à d'autres domaines. Cela représente 465 € par habitant pour les premières communes contre 399 € pour les secondes, les communes de taille intermédiaire ayant des dépenses comprises entre ces deux valeurs.

Ces différences selon la taille de la commune se retrouvent également dans les dépenses d'investissement, mais dans une moindre mesure. Les communes de 3 500 à 5 000 habitants dédient 27 % de leurs investissements aux **services généraux** contre

19,2 % pour les communes de 100 000 habitants et plus. La part de **l'enseignement, formation et apprentissage** dans l'investissement est de 12,4 % pour les plus petites communes contre 18,6 % pour les plus grandes, où la population est plus jeune. La part de **l'aménagement du territoire et habitat** est aussi plus forte pour les plus grandes communes (24,6 % contre 16,6 %) notamment du fait des aménagements urbains et des espaces verts ruraux. En revanche, les **transports, routes et voiries** pèsent plus lourdement sur les plus petites communes, du fait d'une voirie plus étendue. Celles de 3 500 à 5 000 habitants attribuent 16,7 % de leur budget d'investissement à ce domaine contre seulement 5,7 % pour les communes de 100 000 habitants et plus.

**Graphique 11** Répartition des dépenses d'investissement suivant la taille de la commune



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion 2024 - budgets principaux, opérations réelles  
Champ : Communes de 3 500 habitants ou plus hors Paris

### Peu d'influence de la nature juridique de l'intercommunalité sur la répartition des dépenses des communes

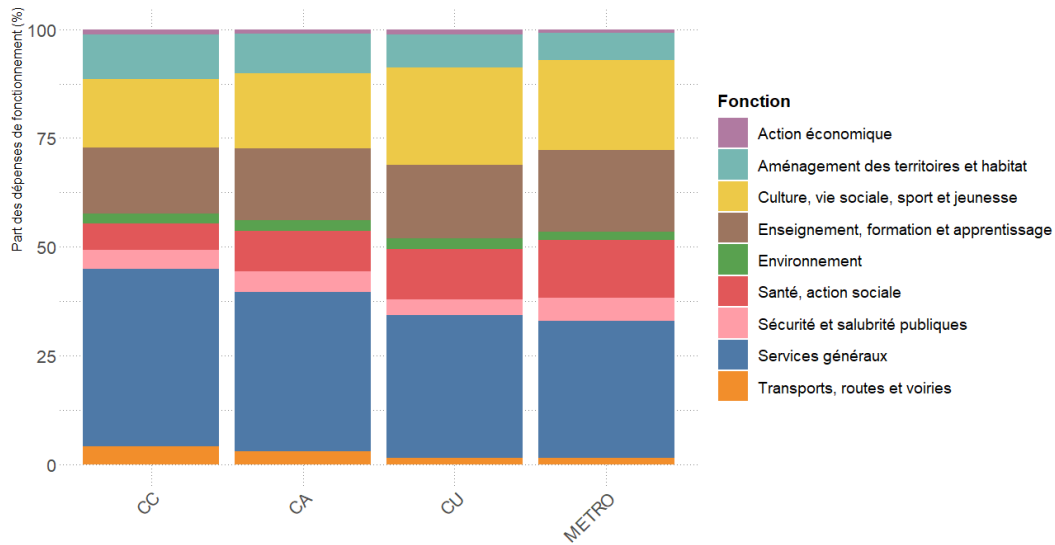
La répartition des dépenses de fonctionnement des communes selon la

nature juridique de leur groupement intercommunal offre un profil comparable (graphique 12). Les communes appartenant à une communauté de communes (CC) ont des dépenses en services généraux supérieures à celles des communes appartenant à des

communautés d'agglomération (CA), elles-mêmes ayant des dépenses supérieures aux communes appartenant aux communautés urbaines (CU) ou aux métropoles. La situation est inverse pour les trois fonctions « **culture, vie sociale, sport et jeunesse** », « **enseignement, formation et apprentissage** » et « **santé, action sociale** ».

Ces différences sont en grande partie dues à la répartition par taille des communes suivant ces types de groupement. Les CC sont constituées majoritairement de petites communes, les CA de communes de taille intermédiaire et les CU et métropoles des plus grandes communes.

**Graphique 12** Répartition des dépenses de fonctionnement des communes suivant la nature juridique du groupement intercommunal d'appartenance



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion 2024 - budgets principaux, opérations réelles  
 Champ : Communes de 3 500 habitants ou plus hors Paris

### Encadré : la définition des fonctions

Cette étude répartit les dépenses de fonctionnement et d'investissement des communes par fonction. Cette répartition est détaillée dans la nomenclature fonctionnelle de la M14 et de la M57 avec un niveau intermédiaire commun permettant un suivi entre 2013 et 2024. Toutes les communes de 3500 habitants ou plus doivent déclarer cette répartition en parallèle de celle par nature (frais de personnels, achats et charges externes, dépenses d'intervention...). Par exemple, les frais de personnels sont ainsi répartis par fonction hormis les dépenses de RH, qui sont incluses dans les dépenses des services généraux et plus précisément de l'administration générale.

Les principales fonctions des communes peuvent être regroupées en neuf catégories :

**Services généraux** : les opérations non ventilables ; l'administration générale notamment les dépenses de RH; les conseils et assemblées locales ; la coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales.

**Sécurité et salubrité publiques** : la sécurité, police et justice; les incendies et secours ; et les autres interventions de protection des personnes et des biens.

**Enseignement, formation professionnelle et apprentissage** : les services communs ; l'enseignement du premier degré ; l'enseignement du second degré ; l'enseignement supérieur, formation professionnelle et apprentissage ; et les autres services périscolaires et annexes, cités scolaires.

**Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs** : les services communs ; la culture ; les sports ; la jeunesse et loisirs.

**Santé, action sociale** : les services communs ; la santé dont les dispensaires et autres établissements sanitaires ; l'action sociale comme les crèches et garderies.

**Aménagement des territoires et habitat** : les services communs ; l'aménagement des territoires ; et l'habitat (logement).

**Environnement** : les services communs et actions transversales ; les actions en matière de déchets et de propreté urbaine ; les actions en matière de gestion des eaux ; et les autres actions environnementales.

**Transports, routes et voiries** : les services communs ; les transports scolaires ; les transports publics ; les voies communales et routes ; et les infrastructures. Pour des raisons de comparabilité entre les nomenclatures M14 et M57, ces fonctions sont rassemblées avec l'Aménagement des territoires et l'habitat dans les comparaisons sur longue période.

**Action économique** : les services communs, recherche et développement et les interventions économiques transversales comme les foires et marchés ; l'agriculture, la pêche et l'agro-alimentaire ; l'industrie, le commerce et l'artisanat ; et le développement touristique.

#### Pour en savoir plus :

BIS 171 – Les dépenses par fonction des départements de 2013 à 2021, février 2023

BIS 200 – Les finances des collectivités locales 2024, septembre 2024

BIS 202 – Les finances des régions en 2024, octobre 2024

L'ensemble des études sont disponibles sur le portail des collectivités locales :

[www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales)

---

Ministère chargé des collectivités territoriales  
Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29  
Directrice de la publication : Cécile RAQUIN